

## **COMPTE-RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 avril 2023 A 20H30.**

**L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 20h30, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 07/04/2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.**

**PRESENTS** : Mathieu ANTOINE, Sébastien PINZETTA, Frédérique MARROU, Janine CHARDAN, Jacques ISNEL, Delphine MATHIEU, Florian COLLEY

**EXCUSES** : Jean-Pierre IMBERT, Charlotte POUDEROUX (procuration à S PINZETTA), Hervé GOUILLON (procuration à Mathieu ANTOINE)

Réunion du 11 avril convoquée immédiatement après la réunion du 7 avril faute de quorum. Donc même ordre du jour

Validation du Compte rendu du 07 mars 2023 adopté à l'unanimité

### **Compte de gestion de la Commune**

Vote à l'unanimité

### **Compte de gestion de la MDS**

Vote à l'unanimité

### **Compte administratif de la Commune :**

Frédérique MARROU demande ce qu'il en est de l'argent du contentieux de la toiture de l'observatoire. Mathieu ANTOINE informe que la somme (235 000 euros) a été versée sur le compte de la Commune, et que par conséquent, les travaux peuvent être engagés cette année.

Le Maire sort de la salle

**Vote par 7 voix POUR**

### **Affectation du résultat**

La section d'investissement de l'année 2022 présente un déficit de 26 978.11 €

La section de fonctionnement de l'année 2022 présente un excédent de 338 387.56 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement étant négatif, et considérant le solde des restes à réaliser, le besoin de financement total de la section d'investissement est de 26 978.11 € à prendre sur l'excédent de fonctionnement.

**Vote à l'unanimité**

### **Compte administratif de la MDS**

Le Maire sort de la salle

**Vote par 7 voix POUR**

### **Vote des subventions**

Mathieu ANTOINE reprecise que les associations doivent fournir une demande de subvention avec un rapport financier et un budget previsionnel afin que les élus puissent decider en connaissance de cause. Mathieu ANTOINE donne lecture de la liste des subventions proposees au vote du conseil municipal. Jean-Pierre IMBERT avait demande de verser une subvention de 50 € à l'association française du pastoralisme. Mais comme il n'y a eu aucun élément fourni par ladite association, difficile d'attribuer une subvention. La montant total des subventions est de 48 600 euros.

Delphine MATHIEU ne prend pas part au vote étant présidente de l'association Lou Pitchounet, qui reçoit une subvention de la commune. **Vote par 8 voix POUR**

### **Vote du taux des taxes :**

Explication sur le coefficient correcteur de la taxe d'habitation.

Mathieu ANTOINE rappelle que, dans la mesure où le prix de l'eau avait été augmenté pour 2023, il propose de maintenir le taux des taxes à celui de 2022. Mais il est nécessaire de réfléchir à modifier régulièrement les taux pour ne pas se laisser surprendre.

Frédérique MARROU s'inquiète de savoir si le bouclier tarifaire sera vraiment appliqué à St Véran. Mathieu ANTOINE assure que la commune en bénéficiera, tout comme les 30 000 autres communes.

**Vote à l'unanimité**

### **Budget prévisionnel de la Commune 2023 :**

#### **Section de fonctionnement :**

Augmentation sensible des dépenses d'énergie : de 30 000 € à 70 000 €.

Pour la plupart des comptes, augmentation prévisionnelle de 10 % par rapport à 2022.

- SIVU de Beauregard : augmentation des dépenses. Frédérique MARROU que 30 000 € sont mis sur le fond de réserve. Chacune des deux communes met en moyenne 80 000 € par an dans le SIVU. Il faudra prévoir dans les années futures des investissements importants par le Syndicat Mixte, et la part du SIVU devra probablement être revue à la hausse.

Pour Mathieu ANTOINE, il y a des provisions régulières qui sont établies dans le budget du SIVU mais il faudra se poser la question de la limite à atteindre pour pérenniser l'outil. Si on veut mettre plus que 80 000€, alors il faudra que la commune trouve des recettes supplémentaires. La question se posera inévitablement.

Frédérique MARROU dresse le bilan de la saison d'hiver qui a été plutôt bonne ce qui permet à la régie d'être à l'équilibre grâce également à des économies de fonctionnement ; donc pour 2022, les communes n'auront pas de participation à verser à la régie. Mais ce résultat pour 2022 montre que l'équilibre financier est fragile. Quelques pistes de réflexions sont avancées par la régie pour réduire les coûts de fonctionnement comme celui de fermer une semaine plus tôt en fin de saison. Florian COLLEY pense que les saisonniers risquent de ne plus venir. Pour Sébastien PINZETTA, ce sont les saisonniers de la régie mais aussi les saisonniers des autres entreprises.

- Sébastien PINZETTA justifie l'augmentation des ventes de bois grâce à la coupe de Montbardon mais aussi parce que des ventes de 2022 ont été reportées en 2023.
- Mathieu ANTOINE précise que le personnel de la MDS qui était jusqu'à présent comptabilisé dans le budget général sera pris en charge par le budget de la MDS. Le budget de la MDS sera ainsi plus en adéquation avec la réalité.

#### **Section d'investissement :**

Ajout de dépenses en fonction des demandes des conseillers lors de la précédente réunion et en fonction de nouvelles informations depuis :

- Opération n°29 : il faut solder le contentieux (dépenses supérieures à ce qui avait été prévu et validé) avec la CCGQ au sujet du séparatif de la Chalp.
- Opération n°42 : bâtiments communaux – projet de transformation de l'ancien local pompier (donc dépenses pour de la maîtrise d'œuvre) – diagnostic du mur et du cimetière de l'église avec l'aide des Monuments Historiques – amélioration de l'isolation des bâtiments suite au diagnostic du Syme 05
- Opération n°60 : acquisition des terrains du périmètre immédiat du Clot des Granges
- Opération n°74 : remplacement des ordinateurs de l'école – Mathieu sollicitera le département pour une aide
- Opération n°93 : Maison Mathieu – mission de programmation par le CAUE et Adrets.
- Opération n°94 : Presbytère – mission de maîtrise d'œuvre pour obtenir un avant-projet détaillé afin de demander les subventions.
- Opération 98 : étude de programmation urbaine pour la Cala et le parking de l'église.

**Vote pour à l'unanimité**

### **Budget prévisionnel de la MDS 2023 :**

Augmentation des recettes compte tenu des recettes de l'observatoire

Nouveaux investissements : toilettes sèches, site internet et matériel d'observation – le tout pour 41000€

**Vote pour à l'unanimité**

### **Fixation de la durée des amortissements :**

Mathieu ANTOINE propose de fixer les durées d'amortissement suivante : frais d'étude : 5 ans, vannes de sectionnement : 20 ans, compteurs d'eau : 15 ans

**Vote pour à l'unanimité**

### **Vente de bois façonné**

Sébastien PINZETTA expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois issus des parcelles 24, 28 et 29 de la forêt communale de Saint Véran.

L'ONF propose que l'exploitation de ces coupes soit réalisée en bois façonnés.

Pour les parcelles 28 et 29, trois ou quatre propriétaires peuvent être concernés concernant l'accès. Il faut donc obtenir leur autorisation, sinon cela remet en cause la coupe.

Parcelle 24 : problème d'accès avec le Pont du moulin. Un bureau d'études structure devrait pouvoir le confirmer ou non. Mais des dépenses supplémentaires diminueront d'autant les recettes

**Vote pour à l'unanimité**

### **Validation de la concertation publique pour le site classé**

Mathieu ANTOINE rappelle qu'une procédure de classement a été initiée lors de la précédente mandature par délibération du 23 octobre 2013 confirmée par une délibération du 09 décembre 2020.

Des moments d'échanges et de concertation sur le projet de site classé ont eu lieu et notamment depuis 2020 : il s'agit d'en valider l'existence.

**Vote pour à l'unanimité**

### **Désaffectation du local pompier**

Mathieu ANTOINE précise qu'il s'agit de réintégrer la valeur du bien dans l'actif de la Commune

**Vote pour à l'unanimité**

### **Modification du nom et du logo de la MDS**

Mathieu ANTOINE informe les conseillers municipaux qu'en raison des activités proposées et pratiquées au sein de la Maison du Soleil, il est proposé de renommer l'entité en « Maison du Soleil et de l'Astronomie ».

**Vote pour à l'unanimité**

### **Renouvellement de la convention avec le CDG 05 pour le RGPD**

Mathieu ANTOINE rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPO) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Le Centre de Gestion des Hautes-Alpes a mis en place un service de DPO mutualisé.

Mathieu ANTOINE propose de renouveler la convention et de continuer de faire appel à ce service en désignant le Centre de gestion des Hautes-Alpes comme Délégué à la Protection des Données

**Vote pour à l'unanimité**

### **Convention avec le CAUE pour la Maison Mathieu**

Mathieu ANTOINE informe les conseillers municipaux qu'afin d'établir le meilleur diagnostic possible quant au devenir de la maison Romain Mathieu, acquise par la commune en 2022, il est jugé utile de conventionner avec le CAUE, dont l'objet est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement du département des Hautes-Alpes.

Dans le cadre de cette mission le CAUE travaillera avec l'association pour le développement en réseau des territoires et des services. (ADRETS) ;

**Vote pour à l'unanimité**

### **Indemnité du maire**

Mathieu ANTOINE rappelle qu'en raison du congé maternité de la secrétaire, de Septembre 2022 à Mars 2023, un remplacement n'a pu être trouvé qu'à mi-temps. Le Maire avait donc à charge une grande part du travail quotidien. Ses indemnités avaient donc été augmentées pour un temps défini.

Le congé de maternité ayant pris fin le 20 Mars 2023, Monsieur le Maire souhaite abaisser ses indemnités afin de les remettre au taux de 18.3% de l'indice brut 1027 et toujours de manière mensuelle, comme voté initialement ;

**Vote pour à l'unanimité**

### **Autorisation donnée au maire pour défendre la Commune dans le contentieux de l'observatoire**

Mathieu ANTOINE informe le conseil que l'association Saint Véran Culture et développement (SVCD) a engagé une action contentieuse à l'encontre de la commune. Il y a lieu d'autoriser le maire à représenter la commune en justice.

Mathieu ANTOINE demande à Delphine MATHIEU, qui est vice-présidente de SVCD, ce qui la motive dans cette action en justice.

Delphine MATHIEU ne souhaite pas répondre au nom de SVCD. Elle répond que Mathieu ANTOINE n'a pas donné suite à la demande de rendez-vous pendant les vacances de Noël.

Pour Mathieu ANTOINE, c'est une réponse un peu légère et fautive, qui ne répond pas à la motivation profonde de SVCD.

Il rappelle que les décisions prises de reprendre la gestion de l'observatoire ont été guidées par le souci d'intérêt général et notamment celui d'augmenter les recettes de la commune, afin d'améliorer sa capacité d'autofinancement pour des programmes d'investissement. Il prend pour exemple la discussion sur la station de ski évoquée lors du vote du budget.

Mathieu ANTOINE préfère augmenter les recettes des produits d'exploitation de la commune plutôt que d'augmenter les impôts ; il laissera, dit-il, le soin à Delphine Mathieu si elle devient maire de choisir différemment.

Sébastien PINZETTA s'interroge sur le fait que SVCD, qui est une association à but non lucratif, demande 350 000 euros de dommage et intérêts, mais également sur la façon dont elle souhaite utiliser son actif qui est aujourd'hui de près de 150 000 euros.

Delphine MATHIEU ne prend pas part au vote étant vice-présidente de SVCD.

**Vote par 8 voix pour**

### **Questions diverses**

Sébastien PINZETTA a sollicité la location de l'appartement à la Bergerie.

Mathieu ANTOINE précise que les attributions des locations relève des délégations du maire, mais il estime nécessaire de déterminer les critères de location des appartements

Il propose d'attribuer un logement à Sébastien PINZETTA en remplacement de François GIROUD et Claire THORIN, qui en a formulé la demande en premier. Il propose d'attribuer le deuxième appartement vacant au 01 juillet, à Bastien BERARD, nouvel employé communal en remplacement de Cédric DROUARD qui quitte Saint Véran.

Frédérique MARROU est d'accord pour fixer des critères ce qui permet de s'appuyer sur quelque chose de précis.

Delphine MATHIEU se demande pourquoi il n'y a pas eu d'information sur le logement libéré à la Bergerie.

**Séance levée à 22h30**

## COMPTES ADMINISTRATIF – COMPTE GESTION COMMUNE

EXECUTION DU BUDGET						
		DEPENSES		RECETTES		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	645 635,03	G	792 522,69	
	Section d'investissement	B	504 067,16	H	703 142,83	
		+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	211 499,90 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	75 179,89 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)	
		=		=		
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>1 224 882,08</b>	= G+H+I+J	<b>1 707 165,42</b>	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00	
	Section d'investissement	F	229 959,00	L	79 085,11	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>		= E+F	<b>229 959,00</b>	= K+L	<b>79 085,11</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E		645 635,03	= G+I+K	1 004 022,59
	Section d'investissement	= B+D+F		809 206,05	= H+J+L	782 227,94
	<b>TOTAL CUMULE</b>		= A+B+C+D+E+F		<b>1 454 841,08</b>	= G+H+I+J+K+L

### AFFECTATION DU RESULTAT :

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à la section d'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser 2022 <u>Dépenses</u> <u>Recettes</u>	Soldes des restes à réaliser 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	-75 179.89 €		+199 075.67 €	229 959.00 € 79 085.11 €	-150 873.89 €	-26 978.11 €
Fonctionnement	+402 534.10 €	191 034.20 €	+146 887.66 €			+358 387.56 €

**COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION MDS :**

EXECUTION DU BUDGET						
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	8 811,55	G	23 432,15	G-A 14 620,60
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00	H-B 0,00
		+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	23 241,46 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)	
		=		=		
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	8 811,55	Q= G+H+I+J	46 673,61	=Q-P 37 862,06
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00	
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00	
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	8 811,55	= G+I+K	46 673,61	37 862,06
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	8 811,55	= G+H+I+J+K+L	46 673,61	37 862,06

**BUDGET PRINCIPAL 2023 DE LA COMMUNE**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>			<b>A1</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	1 412 634,11	1 081 224,66
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 331 409,45
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONC- TIONNEMENT (3)</b>		1 412 634,11	1 412 634,11
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'IN- VESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'IN- VESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	474 645,72	652 497,72
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	229 959,00	79 085,11
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SEC- TION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 26 978,11	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVES- TISSEMENT (3)</b>		731 582,83	731 582,83
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		2 144 216,94	2 144 216,94

## BUDGET 2023 MAISON DU SOLEIL

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	114 862,06	77 000,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 37 862,06
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>114 862,06</b>	<b>114 862,06</b>

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	41 000,00	41 000,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>41 000,00</b>	<b>41 000,00</b>

TO

O  
T  
A  
L

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>155 862,06</b>	<b>155 862,06</b>
----------------------------	-------------------	-------------------